



## Conseil d'administration Séance du 16 juin 2017

### Délibération n°25-2017 Ouverture d'une option « design » mention « éditions »

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

L'ésam Caen/Cherbourg dispense un diplôme national d'art et techniques (DNAT) au sein de l'option design graphique depuis 1983, qui devient un diplôme national d'art (DNA) option design mention design graphique dès la rentrée 2017 ayant vocation à délivrer le grade de licence. Cette formation connaît chaque année un taux de remplissage de 100 %. Pour autant l'école ne propose pas à ce jour de second cycle dans l'option design. Or, si le DNAT était un diplôme professionnalisant, le futur DNA permet d'envisager davantage une poursuite d'études en second cycle.

Aussi, par souci de lisibilité, de cohérence pédagogique, de renforcement du design au sein de l'école, du développement de l'attractivité régionale pour l'enseignement artistique supérieur, et après l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVE) du jeudi 11 mai 2017, il est proposé la création d'un DNSEP option « design » mention « éditions » à l'ésam.

Cette nouvelle option prendra appui sur le travail artistique engagé de longue date par l'établissement dans le secteur de l'édition.

**DELIBERATION**

Accusé de réception en préfecture  
014-200028132-20170616-delib\_25\_2017-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2017  
Date de réception préfecture : 27/06/2017

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'ouverture d'une option « design » mention « éditions » au sein de l'ésam Caen/Cherbourg
  
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 15

Votants : 19

Vote : à l'unanimité des voix